

Comment prolonger les comptes informatiques ?

1. Le compte HES-SO ne peut pas être prolongé: il est important de récupérer vos données (TEAMS HES-SO ou sharepoint HES-SO avant la date de fin de votre contrat/cursus d'étude)
2. Le compte SWITCH edu-ID ne peut pas être prolongé: comme il n'est jamais désactivé, il n'est pas utile de demander une prolongation.
3. **Le compte HE-ARC peut être prolongé selon...**

... vous êtes membre du **personnel**:

Vous ne pouvez pas demander de prolongation vous-même à notre service car la validation du services des RH de l'école est nécessaire; veuillez vous adresser à votre répondant RH de votre école qui fera le nécessaire.

La durée de prolongation n'est pas limitée par notre service puisqu'elle est discutée et validée par le service des RH centraux avec la direction de l'école directement.

... vous êtes **étudiant-e**:

Lors de votre départ vous allez recevoir un e-mail vous offrant la possibilité de faire une prolongation de votre compte informatique afin de récupérer vos données. La demande de prolongation se fait sous forme d'inscription via un lien disponible dans l'e-mail d'avertissement de fin d'étude. A noter que:

1. La prolongation ne pourra s'étendre au-delà de 60 jours sans une raison valable (par exemple: reprise d'études, continuation de mandat pour la HE-ARC, engagement au sein de celle-ci).
2. La demande de prolongation ne peut être demandée qu'une fois le courriel de fin d'étude reçu. Ce courriel indique que votre compte est en sursis et active la possibilité d'une prolongation.
Sans avoir reçu ce courriel, votre compte n'est pas considéré comme étant en sursis et vous ne pourrez pas demander de prolongation.

Adresse URL en ligne: <https://faq.he-arc.ch/article.php?id=2>